

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-18

RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE DARASSE A CAUSSADE

DEVOLUTION DES MARCHES

Par délibération du 14 novembre 2002, l'Assemblée Départementale a approuvé la réalisation de travaux de restructuration au collège Pierre Darasse à Caussade.

Par délibération du 30 mai 2005 et du 12 décembre 2005, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade dont la réalisation a été confiée à la Sémateg.

Notre commission a validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la phase 1 et 2 à 487 978,04 € H.T soit 583 621,74 € T.T.C après réactualisation par avenant .

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux afférent à la phase 3 à savoir : la restructuration des bâtiments de la rue Bénêche et rue Jean Moulin

-----> mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques, phoniques et réfection des façades

la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 mai 2006 et le 3 juillet 2006 a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)
1	Gros-oeuvre	MIQUEL	70 867,61 €
2	Menuiseries extérieures bois	BATTUT	160 974,28 €
3	Menuiseries intérieures bois	BATTUT	17 845,23 €

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)
4	Plâtrerie Isolation	SOPPLAM	49 105,55 €
5	Electricité	SERRANO	84 732,21 €
6	Sanitaire chauffage	BOURRIE	38 681,68 €
7	Revêtements de sols	SOL FRANCAIS	23 990,42 €
8	Peintures	POUSSOU	80 773,00 €
TOTAL H.T			526 969,98 €

Ainsi, le montant global des marchés s'élève à 526 969,98 € H.T soit 630 256,10 € T.T.C

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-18

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE DARASSE A
CAUSSADE
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2002 approuvant la réalisation de travaux de restructuration au collège Pierre Darasse à Caussade,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 mai et le 3 juillet 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)
1	Gros-oeuvre	MIQUEL	70 867,61 €
2	Menuiseries extérieures bois	BATTUT	160 974,28 €

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)
3	Menuiseries intérieures bois	BATTUT	17 845,23 €
4	Plâtrerie Isolation	SOPPLAM	49 105,55 €
5	Electricité	SERRANO	84 732,21 €
6	Sanitaire chauffage	BOURRIE	38 681,68 €
7	Revêtements de sols	SOL FRANCAIS	23 990,42 €
8	Peintures	POUSSOU	80 773,00 €
TOTAL H.T			526 969,98 € soit 630 256,10 € TTC

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,